

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE COMMUNE DE LUYNES DEPARTEMENT INDRE ET LOIRE (37)

Feuillet n°

ARRETE D'OPPOSITION A UNE DECLARATION PREALABLE DP03713922U0068

Arrêté 24/01/2023

n°URB/2023/002

DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Demande déposée le 25/11/2022

Par : OPEN ENERGIE

SIRET: 88260437400018

Représentée par : | Monsieur David MSELLATI

Demeurant à : 5 rue Saint Louis 94410 Saint maurice

Pour: | Panneaux photovoltaïques

Sur un terrain sis à 9 rue de l'Aqueduc

Réf cadastrales : | AL64

référence dossier

N° DP03713922U0068

Le Maire,

Vu la demande de permis de construire susvisée,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Luynes,

Vu le Site Patrimonial Remarquable,

Vu l'arrêté N°DGS/202/04 du 10 Juin 2020 portant délégation de fonctions à Monsieur Eric VERHILLE 4^{ème} Adjoint au Maire, notamment dans le domaine de l'urbanisme,

Considérant l'avis défavorable de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine d'Indre-et-Loire (UDAP37) dans son courrier du 20/12/2022, ci-joint annexé,

ARRETE

Article 1 : Il est fait opposition à la demande de permis de construire susvisée.

Article 2 : Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés de l'exécutif.

Article 3: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans (28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLEANS), dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la ville ou de sa notification et/ou de sa transmission aux services de l'Etat, chargés du contrôle de légalité.

COMMUNE DE	EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE	FEUILLET
LUYNES	ARRETE DU 12/09/2022 N° URB/2022/035 PAGE 2/2	N°
OBJET	ARRETE D'OPPOSITION A UNE DECLARATION PREALABLE n° DP03713922U0054	

<u>Article 4</u>: Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation:

-sera notifiée à Monsieur Serge MEDINA, représentant de la société OPEN ENERGIE, pour lui servir de titre,

-et transmis à Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire.

Fait à Luynes, le 24/01/2023

Pour le Maire et par délégation Eric VERHILLE

Adjoint délégué à l'Urbanisme

Certifié exécutoire par :

- sa transmission au contrôle de légalité

- sa notification par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée le : 24/01/2023 -sa publication sur le site internet de la

Commune le : ... 25/1/13